

Préambule au CCE des 27 et 28 septembre

France télévisions : maltraitance d'État

Le chiffre est tombé, il devrait être confirmé ce mercredi 27 septembre en conseil des ministres à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2018 : 80 M€ de ressources en moins pour l'audiovisuel public dont 50 M€ pour France télévisions.

Une entreprise exsangue

Cette réduction budgétaire frappe une entreprise déjà exsangue, qui a fait l'objet de multiples plans d'économie, et qui est engagée dans une chasse obsessionnelle aux ETP dans tous les secteurs, au Siège, en région, dans les Outre-mer.

On en voit les effets aujourd'hui avec le combat des salariés des Locales de France 3, en lutte contre la suppression de leurs éditions, mais aussi au sein de la filière, à Lyon et Bordeaux, où le « pré-arbitrage » sur la répartition des fictions soulève une immense émotion.

On le voit avec le déménagement de l'antenne d'Ile de France au Siège où la fusion des rédactions se poursuit à marche forcée, ou à la chaîne info dont les conditions de travail se dégradent, faute de moyens, (ce qui contamine par effet cascade, la fabrication de Télé Matin).

On le voit dans les services administratifs dont les métiers sont grignotés par la dématérialisation, sans véritable perspective d'avenir.

Déloyauté d'état

Comment, dans un tel contexte, rester inertes face aux coups de boutoir d'un État actionnaire qui renie tous ses engagements signés et met en péril un groupe déjà gravement déstabilisé par les plans d'économies successifs ?

A quel moment M. Macron a-t-il expliqué lors de la campagne présidentielle, qu'il jugeait utile d'amputer ainsi 80 M€ à l'audiovisuel public ? Est-ce ainsi qu'il imagine faire reculer le chômage de masse ? A quoi pense

notre ministre de tutelle quand elle affirme sanctuariser le budget de la culture tout en exigeant une telle purge pour l'audiovisuel public ?

Ignore-t-elle que FTV contribue largement au rayonnement de la culture à tous les niveaux, et qu'avec 420 M€ d'investissement dans la création d'œuvres audiovisuelles et 60 M€ pour le cinéma, le groupe public en est même un acteur incontournable ?

Cette décision est en totale contradiction avec le rapport Schwartz de février 2015 dont on peut relire une de ses recommandations, parmi tant d'autres : « *Il est indispensable de stabiliser sur la période d'un mandat quinquennal le cadrage stratégique et financier du groupe. Cela passe d'abord par la stabilité dans le temps des orientations stratégiques (...). Et aussi par la nécessité, via la*

ressource pérenne que constitue la contribution à l'audiovisuel public, de conférer une meilleure prévisibilité aux engagements financiers de l'État. » Le fait que son auteur, devenu directeur de cabinet de la ministre de la culture, soit aujourd'hui chargé de mettre en œuvre cette aberrante décision est encore plus navrant.

La réaction sera à la hauteur

Pour la CGT, il est hors de question d'accepter un tel traitement de choc. L'entreprise est à l'os et les conséquences d'une telle décision pour l'emploi, les activités, les implantations territoriales, l'exercice des missions de service public, les investissements d'avenir, seraient dramatiques.

Nous en sommes convaincus. En l'absence d'une réforme de fond de la redevance que la CGT appelle de ses vœux depuis des années, seul le rétablissement de la pub après 20H sur France 2, France 3 et sur les 1ères, pourrait permettre de maintenir les équilibres.

Comment ne pas souligner, là encore, l'inconstance d'un État actionnaire qui d'un côté ampute la télévision publique d'une ressource essentielle en supprimant la publicité après 20H et de l'autre vient polluer les antennes de Radio France en introduisant la publicité là où elle n'avait jamais existé.

En tout état de cause, les salariés de FTV n'ont absolument pas l'intention de servir de variables d'ajustement dans ce jeu de bonneteau budgétaire.

Paris, le 27 septembre 2017